

Aventis – Novartis, accord amiable

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/04/2000

Suite à plusieurs procès entre Aventis et Novartis, un accord a été signé qui stipule que ces firmes travailleront en étroite collaboration à la promotion des produits de la gamme maïs de Novartis, et plus particulièrement ceux des marques YieldGard® (résistant aux insectes) et LibertyLink® (tolérant à l'herbicide). La coopération s'étend aussi à l'optimisation de l'utilisation de l'herbicide Liberty sur ces maïs [1].

[1] Communiqué de presse du 17 avril 2000

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/aventis-novartis-accord-amiable/